



Direction d'école

Ne pas se laisser bernier

Le vif émoi suscité par le suicide de notre collègue Christine Renon, les mobilisations de la profession et les interpellations du SNUipp-FSU ont obligé le ministre de l'Éducation Nationale à bousculer son agenda social pour ouvrir des discussions sur les conditions de travail des directrices et directeurs d'école.

Il a, entre autres mesurées, décidé de lancer un questionnaire à destination des 45 000 directrices et directeurs. Les grandes lignes de ce questionnaire ont été présentées aux organisations syndicales (SNUipp-FSU, SNE, SGEN-CFDT, SNALC, CGT, SE-UNSA) le 18 octobre dernier. Ce questionnaire anonymé, composé de 31 items a été envoyé le 13 novembre aux directrices et directeurs d'école.

Vigilance à l'école de la méfiance

Sauf que... il ne s'agit pas comme annoncé d'un lien unique : pour l'instant, toute personne disposant du lien peut répondre aux questions posées, éventuellement plusieurs fois. C'est une faiblesse qui génère des doutes sur la fiabilité des résultats mais aussi une faille à exploiter puisqu'elle permet aux équipes et aux adjoint-es de s'emparer également du questionnaire.

Sauf que... certaines questions non évoquées lors des premiers groupes de travail, qui portent sur « l'autorité » et sur les relations directeur/adjoints, doivent être des points d'alerte, en particulier la n°26 (ci-dessous) qui ouvre la porte à des projets opposés à ce que porte le SNUipp-FSU avec une large majorité de la profession.

QUESTION 26. En tant que directeur / directrice d'école, souhaiteriez-vous être associé à l'évaluation des professeurs de votre école ... ?

1. Oui tout à fait
2. Oui plutôt
3. Non plutôt pas
4. Non pas du tout

1. ... dans tous les domaines, dont la classe
2. ... uniquement pour ce qui concerne leur coopération et leur contribution à l'action de la communauté éducative

Sauf que... le questionnaire fonctionnant par mots clés, il faudra être vigilant pour le choix des mots.

Les questions

➤ Questions 1 à 11, 13, 29 à 31

Ces questions n'ont d'autre d'intérêt que de contextualiser les réponses à venir.

➤ **Question 12 : les mots qui caractérisent l'exercice de la fonction de direction**

Cette question ouverte donne la possibilité d'exprimer la pénibilité du métier et la dégradation des conditions de travail.

➤ **Question 14 : heures consacrées à la direction**

La DEPP (qui dépend du ministère de l'Éducation Nationale) dans son rapport de 2013 évaluait le temps de travail des enseignant.es du premier degré à 44 heures par semaine, auxquelles il fallait ajouter les journées de pré-rentrée, ainsi qu'une estimation de 20 jours travaillés durant les vacances.

Les enquêtes flash sur le temps de travail initiées par le SNUipp-FSU en 2012 puis en 2018 ont confirmé un temps de travail effectif bien au-delà du cadre réglementaire. Mais la seule réponse du Ministère sur cette problématique a été de rendre possible par décret en juin dernier cinq journées de formation continue obligatoire sur le temps de vacances ! Que cherche à démontrer le Ministère au travers de cette question spécifique du temps dévolu à la charge de direction ?

➤ **Question 15 : confirmer l'évidence en répondant à des affirmations**

Oui, la directrice ou le directeur est constamment interrompu dans ses tâches, que ce soit sur le temps de classe ou celui de décharge de direction. Ces « empêchements » sont sources de stress professionnel et d'un sentiment d'un travail constamment inachevé.

Sérieusement, a-t-on besoin d'une enquête pour répondre à des questions aussi niaises ?

➤ **Questions 16 et 17 : la pénibilité**

Ces questions fermées ne permettent pas d'approfondir le sujet.

➤ **Questions 16, 20, 23, 25 et 26 : le pilotage**

Dans ces questions apparaissent les termes de « pilotage pédagogique », « pilotage de l'équipe éducative de l'école » et « au niveau de la circonscription », de reconnaissance de « l'autorité », de la possibilité d'être « associé à l'évaluation des professeurs de votre école »... !

Même s'il n'est pas cité in extenso, c'est bien la mise en place du « statut du directeur » qui est avancé ici en sous-main. Les verbes « animer, coordonner » ne sont pas utilisés par le Ministère qui leur préfère « piloter »... Les réponses apportées à ces cinq questions sont certainement les plus piégeuses. Les écoles ne sont pas, sur le plan réglementaire et juridique, des « établissements ».

L'enseignante ou l'enseignant en charge de la direction d'école assume une fonction : elle ou il n'est ni « chef d'établissement », ni fonctionnaire d'autorité. Le supérieur hiérarchique des enseignants adjoints n'est donc pas le directeur mais l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription.

Le SNUipp-FSU refuse tout projet qui diviserait la profession en conférant à la direction un statut et un rôle hiérarchique relevant d'une conception managériale. A contrario, la notion d'équipe doit être consolidée avec des moyens impartis et une formation initiale conséquente.

➤ **Question 22 : les pistes concrètes d'amélioration**

Ce sont celles revendiquées par le SNUipp et reprises dans [ses quinze propositions immédiates](#) :

- ➔ des aides (matérielles et humaines via des emplois statutaires) à la direction et au fonctionnement de l'école,

- une augmentation du temps de décharge,
- une augmentation des rémunérations, intégrées dans le salaire,
- des formations initiales et continue de qualité sur le temps de service.

➤ Question 28 : la question oubliée

Le recours à la médecine du travail, les incidences sur la santé du collègue chargé de la direction, le souhait ou non de continuer à assumer ces tâches...

L'analyse du SNUipp-FSU

Le ministère prévoit un retour de ce questionnaire aux directrices et directeurs le 17 décembre en présence des organisations syndicales. [Il reste donc encore quelques jours pour le remplir en ligne](#). Il s'est aussi engagé à ouvrir des concertations plus larges sur la direction et le fonctionnement d'école dans les semaines à venir.

Ce questionnaire ne pourra être l'alpha et l'oméga des préoccupations des directrices et directeurs d'école. Depuis de nombreuses années, nous avons alerté le ministère sur la dégradation des conditions de travail des directrices et directeurs qui a conduit à une perte de sens du métier avec un impact sur le fonctionnement de l'école comme sur la santé des personnels. La question des évolutions et du fonctionnement de l'école concerne aussi l'ensemble de la profession, c'est pourquoi le SNUipp-FSU invite tous les collègues à s'emparer de ce questionnaire.

Le temps n'est plus à tergiverser. Les préoccupations actuelles des directrices et directeurs sont connues tout comme celles des adjoints-es. C'est la raison pour laquelle nous avons remis au ministre [les 15 mesures urgentes](#) à mettre en œuvre dès maintenant. D'autres doivent aussi être mises en discussion car indispensables pour que chacun-e puisse remplir ses missions essentielles : aide à la direction et au fonctionnement de l'école, dans toutes leurs dimensions, augmentation des décharges, rémunérations, formation initiale et continue.

Le SNUipp-FSU sera vigilant sur le contenu réel de ce questionnaire et sur l'utilisation qui en sera faite. Si la souffrance des directrices et directeurs est manifeste et spécifique, celle des autres membres de la communauté éducative est aussi à prendre en compte. Dans ce contexte, le SNUipp-FSU continuera de porter des revendications ambitieuses qui concernent l'ensemble de la profession et ne se contentera pas de mesurette.

Les réunions de directeurs

Elles se mettent en place dans le département à l'initiative des IEN. Le SNUipp 63 est favorable à la participation des directrices et des directeurs sur la base du volontariat et dans un cadre réglementaire, avec ordre de mission et défraiement du déplacement.

Même si on l'observe avec distance, la décision de l'Inspecteur d'académie du Puy-de-Dôme dans son courrier du 2 décembre, à propos de la journée supplémentaire de décharge compensée par une dispense d'animation pédagogique relève du bon sens compte tenu des moyens de remplacement du département. Elle illustre surtout le fossé, voire la faille, qui sépare les annonces ministérielles de la réalité des territoires. Le locataire de la rue de Grenelle en est très éloigné.

Quant à la décharge des petites écoles, le SNUipp 63 demandera en janvier un état des moyens qui auront été utilisés pour y répondre.

En savoir plus

[Le questionnaire direction d'école](#) à imprimer

[Le 4 pages direction et fonctionnement de l'école](#)

[La problématique de la direction d'école](#)

Des outils

[Le bandeau « je réponds quand j'ai le temps »](#) à insérer dans les mails ou courriers administratifs

[L'affiche « pas d'aide administrative »](#) à apposer à la porte du bureau ou de l'école

[La lettre ouverte des directrices et directeurs d'école](#) qui peut être signé par tous les enseignants



**PAS D'AIDE ADMINISTRATIVE
TEMPS DE DECHARGE INSUFFISANT
JE RÉPONDS QUAND J'AI LE TEMPS**



1er syndicat des enseignants du 1er degré



**Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr